

Passé sanitaire en entreprises : retour sur les consultations d'hier

« Haro sur l'extension du passe sanitaire en entreprise », titre, en Une, Le Figaro, qui revient sur les consultations d'hier entre Elisabeth Borne et des partenaires sociaux oscillant entre réserve et hostilité. « Rien n'est acté à ce stade », a tenu à rassurer la ministre du Travail à l'issue de cette réunion en visioconférence, précisant que ce qui ressort des échanges, c'est que « les organisations syndicales n'y sont pas favorables et que les organisations patronales (...) s'interrogent sur les modalités pratiques de mise en œuvre ». Pour Philippe Martinez (CGT), généraliser le passe sanitaire en entreprise serait « absurde et totalement inefficace ». Il y préfère les gestes barrières ou l'incitation à la vaccination, tout comme Michel Beaugas (FO). Même la CFDT s'est montrée rétive à l'idée d'une extension du passe sanitaire en entreprise. « Nous n'y sommes pas favorables car c'est une mauvaise réponse aux objectifs visés », explique Marylise Léon. Tous les participants à la réunion ont pointé du doigt la question du casse-tête du contrôle et de la responsabilité. « Si le gouvernement veut aller vers la vaccination obligatoire, comme le laisse penser Olivier Véran, qu'il en endosse la charge plutôt que de la faire porter aux dirigeants des entreprises et aux organisations syndicales », plaide Cyril Chabanier (CFTC). Tous ont donc proposé des pistes alternatives à l'extension du passe qui, prévient Marylise Léon, « n'aurait [pas] d'efficacité (...) avant fin février ou début mars ». D'autant que la conflictualité dans les entreprises, sur la question des hausses de salaire, est déjà importante, ajoute le quotidien. Ces pistes, si elles étaient retenues, ne nécessiteraient pas de loi pour être mises en œuvre rapidement, une modification du protocole sanitaire en entreprise suffisant. Elles vont du renforcement du télétravail (les partenaires sociaux doivent indiquer à Elisabeth Borne s'ils préfèrent passer par une incitation ou une obligation d'y recourir trois à quatre jours par semaine) à une plus forte mobilisation sur site de la médecine du travail en passant par l'interdiction des réunions en présentiel. Une autre option, présentée par la ministre du Travail, serait de porter à 72 heures la durée de validité des tests de dépistage du passe, voire d'autoriser le recours aux autotests. (Le Figaro, p.2)

« Le gouvernement face au casse-tête du passe sanitaire au travail », titre Les Echos. Opposés à une telle mesure, les partenaires sociaux sont sortis avec plus de questions que de réponses de la réunion d'hier, explique le quotidien, pour lequel, sont en jeu, notamment, la responsabilité du contrôle et les sanctions contre les salariés réfractaires. Elisabeth Borne, accompagné de Laurent Pietraszewski, leur a assuré qu'elle était dans une phase de consultation, ce que les intéressés ont plus ou moins cru, relaie Les Echos. Peu de détails ont été mis sur la table, indiquent les participants. La prudence montre combien le gouvernement marche sur des œufs, tant la mesure est délicate à manier. « Cela pose beaucoup de questions et il n'y a rien d'évident », a confirmé Marylise Léon (CFDT) soulignant le risque d'augmentation de la conflictualité dans l'entreprise. « L'employeur n'a pas à se retrouver responsable d'une politique de santé de l'Etat », a estimé François Asselin (CPME), renvoyant au dialogue social sur le terrain le quel se passe de façon « sereine » sur ce sujet.

« Les entreprises attentives à la mise en œuvre », titre Les Echos, rappelant que si les directions comprennent la logique et se disent prêtes à s'y plier, le défi opérationnel reste patent. (Les Echos, p.16)

« “Le pire serait de devoir être reconfinés” », titre Le Figaro, qui ouvre ses colonnes à François Asselin. « On a compris que rien n'était décidé », expose le président de la Confédération des PME, pour lequel « les réponses apportées à la ministre » ont été « plutôt réservées, voire hostiles ». « On doit tout faire pour lutter contre la propagation du virus mais pas à n'importe quel prix », assure-t-il, pointant la question épineuse de la responsabilité du chef d'entreprise. « Je ne sais pas comment faire pour contrôler le passe d'intervenants extérieurs ou de salariés qui sont la semaine en représentation sur le terrain », explique ainsi François Asselin, estimant qu'on « arrive au bout de l'exercice ». « Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus si ce n'est permettre à la médecine libérale de vacciner en entreprise à la place de la médecine au travail.

On va devoir apprendre à vivre avec le virus en acceptant de continuer, pour un certain temps, à prendre les mesures nécessaires pour en limiter la propagation ». (Le Figaro, p.2)